Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Affiché le
ID : 029-212902332-20221130-20221108-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 30 Novembre à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 Novembre 2022, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 26

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Didier Le Roux, Noëlle Brunerie, Leila BARON, Eric Saintilan, Sonia Monfort, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs : 7
Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Michaël Quernez
Yves Schryve a donné pouvoir à Pascale Douineau
Isabelle Baltus a donné pouvoir à Ronan Gouerec
Morgane Côme a donné pouvoir à Danièle Brochu
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Emilie Cérisay a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Ronan Gouerec a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron
Pierre Guillon a donné pouvoir à Danièle Kha
Noëlle Brunerie a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Frédérique Dieter-Pustoc'h

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Affiché le
ID : 029-212902332-20221130-20221108-DE

8. AMENAGEMENTS CYCLABLES : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A QUIMPERLE COMMUNAUTE

Exposé :

Selon les termes de la convention cadre adoptée par le Conseil communautaire le 19 mai 2022, le fonds de concours « aménagements d'itinéraires cyclables » permet le cofinancement par Quimperlé Communauté de travaux réalisés par les communes pour la création et l'aménagement d'itinéraires inscrits dans le schéma directeur cyclable (SDC) intercommunal.

Au titre de sa compétence « promotion des modes doux », Quimperlé Communauté – en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité durable (AOM) - s'engage ainsi, après examen de sa demande, à verser à la commune un fonds de concours compris entre 15% et 30% du montant hors taxes des travaux.

Conformément au règlement du fonds de concours, le financement de ces aménagements fait l'objet d'une convention d'opération entre Quimperlé Communauté et la commune concernée

La présente convention a pour objet l'encadrement de l'accompagnement financier de Quimperlé Communauté auprès de la Ville de Quimperlé pour la réalisation de l'itinéraire suivant inscrit au SDC : **Liaison cyclable intercommunale : Quimperlé – Moëlan, pour la portion rue de Cornouaille - Baye**

La sollicitation du fonds de concours fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal de Quimperlé et du Conseil communautaire.

Le montant de cette opération est estimé à 22 150 € HT.

Au regard de la convention cadre, l'itinéraire objet de ladite convention d'opération est éligible à une intervention de Quimperlé Communauté à hauteur de 25% (itinéraire répondant au critère pour les itinéraires intercommunaux réalisés partiellement)

Le fonds de concours s'élève en conséquence à un montant maximal de 5 538€ HT.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours auprès de Quimperlé Communauté ainsi que tout document afférant à la présente délibération.

Avis favorable de la commission politique de la Ville, urbanisme, habitat, mobilités du 22 novembre 2022

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et tranquillité publique du 23 novembre 2022

P.J. : convention

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)